

INFO ÉVÉNEMENT

Orléans, le 6 juillet 2026

Braderie d'été 2026

Nature et lieu de l'événement

Du mercredi 26 au samedi 29 août 2026, la Mairie d'Orléans organise la braderie d'été. Comme chaque année, les commerces braderont leurs stocks et sortiront leurs étals devant leurs boutiques dans les rues du centre-ville.

Circulation

À cette occasion, **plusieurs rues seront fermées à la circulation** pendant ces 4 journées pour réserver un accès exclusif aux piétons.

Du mercredi 26 au vendredi 28 août 2026, de 9h30 à 19h30 et le samedi 29 août de 9h30 à 22h :

- rue de Bourgogne, entre la rue Charles Sanglier et la rue Sainte-Catherine
- rue Ducerceau
- rue du Chariot
- rue Sainte-Catherine, entre la rue Jeanne d'Arc et la rue de Bourgogne
- rue Isaac Jogues
- rue Isabelle Romée

Le samedi 29 août 2026, de 9h30 à 22h : rue d'Avignon, entre la rue du Cheval rouge et la rue de la Main qui File.

➔ **Consultez le plan de circulation au dos**

Du mercredi 26 au vendredi 28 août de 9h30 à 19h30 et le samedi 29 août, de 9h30 à 22h :

Aucune entrée ni sortie ne sera possible par la borne située rue de Bourgogne, qui restera en maintien haut. Cependant, les bornes place du Châtelet (sortie) et place de la République (entrée et sortie) resteront opérationnelles pour circuler.

Pour les riverains bénéficiant d'un parking privé rue Sainte-Catherine et passage Courhado, des laissez-passer voiture seront mis à leur disposition pour la **période du mercredi 26 à 9h30 au samedi 29 août à 9h30**. Pour accéder au parking, ils devront emprunter les rues Bourgogne et Sainte Catherine, la sortie sera exclusivement vers la rue Jeanne d'Arc. **À noter : les animations prévues le samedi 29 août ne permettront pas l'accès à ces parkings jusqu'à 22h, ni aux garages des riverains.**

Les laissez-passer sont à récupérer **à partir du lundi 20 juillet**, à la mairie de proximité centre-ville, sur présentation de la carte grise du véhicule ainsi que d'un justificatif de domicile mentionnant la place de parking.

Stationnement

Du mercredi 26 août au samedi 29 août 2026, le stationnement sera interdit :

- rue du Chariot, de 9h30 à 19h30
- rue Isaac Jogues, de 9h30 à 19h30 du 26 au 28 août et de 9h30 à 22h le 29 août,
- rue Sainte-Catherine, de 9h30 à 19h30 du 26 au 28 août et de 9h30 à 22h le 29 août
- rue d'Avignon, le samedi 29 août de 9h30 à 22h
- 1 place au niveau du 1 rue Thiers
- 2 places au niveau du 5 rue Thiers
- 2 places au niveau du 18 rue Charles Sanglier
- 1 place au niveau du 1 rue Pereira (place de livraison)
- 1 place au niveau du 303 rue de Bourgogne

Plan de circulation



Vos contacts

- Walid Madiou - Adjoint au maire chargé du commerce et de l'animation commerciale
- Delphine de Verneuil – Conseillère municipale pour le quartier centre-ville – secteurs Bourgogne et Bannier